

## **Procès verbal**

Le jeudi 06 février 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 30 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de Pierre GAUTHIER.

Secrétaire de la séance : Franc SECULA

**Présents** : Pierre GAUTHIER, Carole BRISSEAU, Chantal HUGAND, Franc SECULA, François BOULANGER, Claudette JACQUES, Martine MAURY

**Représentés** : Fernand ANDRADE représenté par Pierre GAUTHIER

**Absents et excusés** : Edith MORVAN

### **Ordre du jour :**

Délibération :

- Projet salle des fêtes

Informations :

- État-civil
- Voirie
- Animations communales

Questions diverses

Le précédent procès-verbal est validé à l'unanimité.

### **Délibérations du conseil :**

nouvelles communes au SDEEG extension du périmètre (N° DE\_2025\_01)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5211-18 ;

Vu les délibérations des Communes de JUGAZAN, LA REOLE, LE TUZAN, BASSANNE, SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS, BLESIGNAC, FLOIRAC, BLAIGNAC, BROUQUEYRAN, CAMIAC-ET-SAINT-DENIS, COURS DE MONSEGUR, COURS-LES-BAINS, ETAULIERS, FRONTENAC, GANS, NOAILLAC, PUJOLS, SAINTE-RADEGONDE, SAVIGNAC, SIGALENS et SILLAS par lesquelles elles ont demandé leur adhésion au Syndicat départemental Energies et Environnement de la Gironde et le transfert d'une compétence exercée par le Syndicat ;

Vu la délibération du Comité syndical du SDEEG en date du 17 décembre 2024 ;

Vu la notification faite par le SDEEG de la volonté desdites Communes de devenir membre du Syndicat,

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-18 du CGCT, le périmètre d'un l'établissement public de coopération intercommunale peut être étendu par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Cette extension est subordonnée à l'accord du Conseil municipal de chaque commune membre de l'EPCI dans un délai de trois mois à compter de la notification visée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

ACCEPTTE l'adhésion des communes précitées au SDEEG et l'extension du périmètre du Syndicat.

Délibération : adoptée

#### Approbation de la convention de mutualisation du minibus (N° DE\_2025\_04)

Monsieur le Maire explique la proposition de la commune de Rauzan de mutualiser un minibus afin de permettre aux plus isolés de se déplacer plus facilement sur le territoire.

Les communes de Cabara, Saint Jean de Blaignac et Sainte Florence ont également souscrit au projet. Les autres communes limitrophes sont également les bienvenues si elles sont intéressées.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la convention de cette mutualisation du minibus et propose de faire un bilan à N+1 pour ajuster les choses au gré de l'expérience

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- valide la convention de mutualisation du minibus telle que présentée et annexée
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette opération

Délibération : adoptée

#### Rénovation de l'école en salle des fêtes (N° DE\_2025\_03)

Une étude concernant la charpente étant en cours, la délibération est ajournée

Délibération : ajournée

## Indemnisation d'un agent conséquemment à accident de voiture (N° DE\_2025\_04)

Monsieur le Maire explique qu'un agent a eu un accident de voiture sur ses heures de travail. C'est donc l'assurance de la mairie qui intervient.

Cependant l'assurance indemnise la commune et non l'agent.

La voiture de l'agent étant déclarée économiquement irréparable par l'expert, Monsieur le Maire, propose que la somme de l'indemnisation soit intégralement reversée à l'agent.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de reverser l'intégralité de l'indemnisation à l'agent
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette opération

Délibération : adoptée

## **Informations et questions diverses :**

État-Civil : la numérisation des actes a été restituée, l'intégration au logiciel est en cours.

Voirie : des devis sont en cours pour les routes du Lavoir, de Bonhoste au Pin, chemin du Barbier et du point-à-temps.

CCID : elle aura lieu le 1<sup>er</sup> avril 2025 à 14h en présence d'un inspecteur des Finances Publiques

Animations communales : suite à une erreur de frappe de la secrétaire de mairie le repas aura lieu le soir, les colis aux aînés seront distribués le midi. Le cinéma de plein air est souhaité le 13 ou 14 juin avec comme film Cinéma paradiso ou Hugo Cabret.

Scierie : un compromis est en cours. Une élue regrette que le projet aboutisse, les autres s'en félicitent et précisent que les entreprises participent au financement de notre communauté des communes.

SIRP : deux élèves sèment le trouble, cela fait naître des rumeurs chez certains parents. Une réunion publique est prévue le 10 février 2025 à 16h

SITSE : les travaux du gymnase devraient avoir lieu en 2025 à hauteur de 800 000€, le syndicat dispose de 500 000€. Une participation sera demandée en 2025 de 8€ par habitant soit 3 000€ pour notre commune. Le Sous-Préfet appuie les demandes de subventions.

Groupement achat denrées alimentaires cantine : le SIRP y participe.

Salle des fêtes : les chevrons de la toiture étant endommagés, la possibilité de les changer est en cours d'étude. Il serait possible de les renforcer mais cela ne durerait pas dans le temps.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 6 mars à 18h30

La séance est levée à 21h

Pierre GAUTHIER  
Président de séance

Franc SECULA  
Secrétaire de séance